

FORMATION COMPLÉMENTAIRE VISANT L'OBTENTION D'UN
CERTIFICAT D'ÉTUDES AVANCÉES (CAS) DE

**FORMATEUR OU FORMATRICE EN
ÉTABLISSEMENT**

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

AUX PARTICIPANTS

MARS 2018

FORMATION DE FORMATEUR ET FORMATRICE EN ÉTABLISSEMENT : CAS-FEE

1. Introduction

Dans la formation initiale des enseignant-e-s, les formateurs et formatrices en établissement jouent un rôle important dans le système d'alternance "théorie-pratique" utilisé dans les HEP. Les formateurs HEP et les formateurs en établissement concourent au développement professionnel des futurs enseignants.

Dans cette fonction, les FEE doivent encadrer la formation pratique des stagiaires en les guidant aussi bien dans les réalisations concrètes que dans leur analyse.

2. Intention

La formation de FEE vise à développer des compétences en accompagnement, formation et évaluation, dans le champ de la formation pratique des étudiants se préparant au métier d'enseignant. Elle vise également à consolider les liens entre la HEP et le « terrain » afin que le stagiaire puisse bénéficier d'une formation ancrée dans un dispositif d'alternance solide et cohérent.

3. Compétences professionnelles travaillées

	Compétences	Ressources
1	Organiser et coordonner le déroulement d'un stage	<ul style="list-style-type: none">✓ Connaître le contexte général du programme de la formation, de la progression des apprentissages ainsi que des échéances à respecter✓ Connaître les compétences que doivent acquérir les étudiants dans leur formation théorique et pratique.✓ Accéder aux informations nécessaires à la réalisation du mandat de FEE disponibles sur le site Internet de la HEP✓ Collaborer avec l'ensemble des acteurs de la formation des étudiants✓ Aménager les différentes phases de l'accompagnement du stagiaire
2	Accompagner le stagiaire dans l'acquisition de nouvelles compétences	<p>Accueillir le stagiaire</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Créer une relation formateur-étudiant dans le respect réciproque : favoriser les échanges en gardant la distance adéquate✓ Préciser ses attentes en matière d'organisation et de collaboration

		<p>Travail avec le stagiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre au stagiaire d'entrer progressivement dans son rôle d'enseignant en fonction des objectifs du stage ✓ Organiser avec le stagiaire des situations d'apprentissage ✓ Favoriser le développement de l'autonomie et la créativité du stagiaire ✓ Accompagner le stagiaire dans sa formation pratique en proposant des régulations et/ou des remédiations
3	Former le stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être informé des modèles théoriques d'enseignement présentés dans la formation des étudiants ✓ Faire référence à des critères, modèles, théories lors de la préparation et de l'analyse de séquences d'enseignement
4	Observer et évaluer les prestations du stagiaire	<p>Observer et analyser</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître les critères d'observation pour la préparation et l'enseignement d'une leçon ✓ Identifier et recueillir les faits significatifs observés durant la leçon ✓ Séparer les faits des jugements lors de l'observation ✓ Préciser les indicateurs sur lesquels se base son analyse ✓ Identifier et analyser les forces et les difficultés du stagiaire <p>Evaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédiger le bilan de stage au moyen des documents établis par la HEP BEJUNE ✓ Faire appel aux personnes ressources si nécessaire
5	Communiquer avec le stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amener le stagiaire à revenir sur sa pratique professionnelle ✓ Découvrir et pratiquer l'entretien d'explicitation
6	Agir en praticien réflexif tant dans son rôle de FEE que dans celui d'enseignant	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyser et expliciter sa pratique professionnelle d'enseignant formateur d'enseignants, en lien avec des pratiques, des modèles et des théories ✓ Prendre conscience de son rôle et de ses responsabilités de FEE

4. Programme général de la formation

D'un volume de 10 crédits ECTS, soit 300 heures de travail, cette formation est constituée de 7 modules dont 5 de cours, 1 de séminaire d'analyse des pratiques et 1 de formation personnelle, à choix, en lien avec la fonction de FEE.

Module 1. Organiser et coordonner le déroulement d'un stage

Le travail de formation du stagiaire par les FEE s'inscrit dans un processus global de formation des enseignants. Il est essentiel d'être au clair sur l'ensemble du processus ainsi que sur les objectifs du stage à encadrer.

FEE et stagiaire se trouvent à la jonction entre deux institutions, l'établissement scolaire et la HEP, gérées par des objectifs, des règles, des attentes, des structures et des fonctionnements bien spécifiques. Le FEE doit connaître ces données institutionnelles et pouvoir se situer clairement.

Module 2. Accompagner le stagiaire dans l'acquisition de nouvelles compétences

Accueillir le stagiaire autant dans la profession que plus pratiquement dans l'école, dans la classe. Organiser la place du stagiaire dans la classe sur le plan "géographique" et sur le plan des relations avec mes élèves.

Définir ensemble quel accompagnement et quelle collaboration pourra peut être mis en place.

Module 3. Former le stagiaire

Ce module vise à construire une culture commune entre tous au niveau des théories de l'apprentissage et d'une approche générale de la didactique.

Module 4. Evaluer les prestations du stagiaire

Observer, analyser puis évaluer les prestations du stagiaire sur la base de critères, de modèles, de théories pédagogiques définis préalablement.

Module 5. Communiquer avec le stagiaire

La communication entre deux individus est un phénomène éminemment complexe. Seront abordées dans ce module les questions de communication liées spécifiquement à la situation de formation, sur le plan de la gestion des relations et sur celui du développement professionnel des stagiaires. L'approche retenue est la technique de l'entretien d'explicitation.

Module 6. Agir en praticien réflexif tant dans son rôle de FEE que dans celui d'enseignant

Dans le cadre de la formation de base, chaque FEE suivra un séminaire d'analyse des pratiques professionnelles (APP), centré sur son travail de FEE. Durant le séminaire, chaque FEE aura en principe la charge d'un stagiaire.

Module 7. Assurer son développement professionnel

Cette partie de la formation doit permettre à chaque FEE de se donner une formation complémentaire dans un domaine en lien avec son mandat de FEE, en fonction de sa trajectoire personnelle, de ses questionnements et intérêts personnels pour un total de 12 périodes de formation.

Travail personnel

Un journal de formation est tenu par chaque participant il sert de base à la rédaction du TFF dans lequel figure :

- Pour chaque module, une réflexion portant sur les compétences acquises et leur mise en pratique.
- Pour l'ensemble de la formation, un bilan personnel mettant en évidence ces apports et les prolongements possibles et/ou souhaités

5. Offres de formation

La formation continue de la HEP-BEJUNE propose des cours aux FEE selon les modalités suivantes :

- Les modules sont organisés en principe pour moitié sur temps scolaire et pour moitié hors temps de travail
- Lorsque les FEE s'inscrivent à un cours alors qu'ils ont un stagiaire dans leur classe, celui-ci assure le remplacement sans rémunération.

Dans les autres cas, le remplacement des FEE est pris en charge par la HEP-BEJUNE à concurrence de 16 périodes par année scolaire. Des dérogations sont à demander au responsable du CAS.

Des modules correspondants aux contenus de la formation sont proposés régulièrement.

6. Validation des acquis

Les modules de cours peuvent être acquis par validation des acquis (VA).

Chaque participant peut demander la validation de certains crédits en relation avec des acquis de formations antérieures ou de son expérience professionnelle.

Un guide pour l'élaboration d'une demande de reconnaissance d'acquis ainsi que le référentiel de compétences des FEE est disponible sur le site HEP-BEJUNE.

7. Certification de la formation

La formation des FEE est certifiée par un CAS (certificat d'études avancées) de 10 crédits ECTS correspondant aux 7 modules décrits ci-dessus.

Les modules peuvent être validés de trois manières :

- i. Suivre la formation et répondre aux exigences de celle-ci
- ii. Posséder des certificats / attestations de formation jugées équivalentes et obtenir l'attestation du module par équivalence
- iii. Démontrer la compétence d'un module à l'aide d'un dossier ciblé et obtenir l'attestation modulaire par validation des acquis

Le candidat peut définir sa voie pour chaque module. La durée de validité d'une attestation modulaire est de 5 années. Les éventuelles demandes de prolongation sont à déposer auprès du responsable du CAS.

Les 10 crédits ECTS sont acquis si tous les modules sont validés et le travail personnel de fin de formation accepté et soutenu avec succès.

Le règlement R.11.8.9 précise le cadre institutionnel de cette formation et la directive D.16.8.9 son application.

8. Décompte du temps de formation

La formation comprend

1. Des cours spécifiques au travail de FEE
 - Un séminaire d'analyse des pratiques professionnelles (APP)
 - Des formations à choix de développement professionnel
 - La rédaction d'un travail personnel.

Module	Description	Jours de cours	Heures	Crédits
M1 & M2 Primaire	Participation au cours Participation à (au minimum) 2 préparations de stage Préparation au stage dans sa classe, journal de formation	1 1	6h 6h 18h	1
M1 & M2 Sec I /II	Participation au cours M1 et au cours M2 Préparation au stage dans sa classe, journal de formation	2	12h 18h	1
M3	Participation au cours Observation et application des modèles dans sa classe et journal de formation	2	12h 18h	1
M4	Participation au cours Observation sur le terrain et analyse de cette observation Confrontation personnelle aux différents outils, journal de formation	3	18h 12h	1
M5	Participation au cours Application des outils dans les entretiens avec plusieurs stagiaires, journal de formation	4	24h 36h	2
M6	Participation aux APP Préparation des cas à discuter à partir du journal de formation, réflexion personnelle après la séance, journal de formation	1j1/2	9h 21h	1
M7	Développement personnel en lien direct avec la fonction de FEE. Elaboration des éléments transférables à la classe et aux stagiaires, journal de formation	1j1/2	9h 21h	1
TFF	Rédaction et soutenance du TFF		30h	1
Pratique réflexive	Elaboration des liens entre les cours suivis et la pratique qui serviront de base aux APP et à la rédaction du TFF, analyse du journal de formation.		60h	2

9. Public cible et conditions cadres

Le CAS de FEE s'adresse aux enseignants issus de la scolarité obligatoire et post-obligatoire amenés à accompagner des étudiants en stage dans le cadre d'une formation initiale ou complémentaire.

Conditions d'admission à la formation de formateur en établissement (FEE)

- Le candidat est un enseignant titulaire d'un poste depuis trois ans au moins.
- Le candidat enseigne, en principe, dans un établissement public de l'espace BEJUNE.
- Les compétences didactiques et pédagogiques du candidat sont certifiées par un diplôme d'enseignement pour le niveau requis.
- Durant une partie au moins de la formation, le candidat accompagne un stagiaire.

- En principe, tout candidat qui s'engage dans la formation a au maximum quatre années pour la terminer. Des demandes de prolongation sont à déposer auprès du responsable du CAS.
- Chaque candidat doit obtenir une autorisation d'entrée dans la formation par son autorité scolaire et par son RPP référent (Responsable de la Pratique Professionnelle de la HEP-BEJUNE).

Modules régionaux

- Des enseignants d'un même établissement scolaire qui souhaitent organiser un module de formation du CAS à l'interne ou des enseignants issus d'établissements différents qui désirent se retrouver pour suivre un module du CAS dans la même région peuvent, moyennant un groupe minimum de 10 personnes, demander l'organisation de modules du CAS.

10. Calendrier et lieu de la formation

Un programme annuel des cours modulaires est disponible sur le site de la HEP-BEJUNE. Les cours sont organisés en principe de la manière suivante :

- Pour les FEE des formations primaire (cycle 1 et 2) : Durant les semaines de stage de 2^{ème} année.
- Pour les FEE des formations secondaires (cycle 3 et secondaire 2) : en semaine et parfois le samedi.

De manière générale, les cours sont proposés sur les sites de la HEP-BEJUNE.

11. Inscription au CAS FEE

Chaque candidat au CAS de formateur, formatrice en établissement constitue un dossier de candidature selon le canevas accessible sur le site de la HEP.

Pour chaque module, le candidat choisit une des trois options suivantes de validation:

- Par participation à un cours
- Par équivalence avec une formation déjà suivie
- Par validation de l'expérience professionnelle.

Il consulte ensuite, en ligne, le programme des cours modulaires proposés pour l'année en cours et s'inscrit pour les modules auxquels il désire participer.

L'inscription se fait du 30 avril au 30 juin pour l'année scolaire suivante, l'inscription doit être validée avant le début de la formation.

L'inscription d'un enseignant à la formation CAS doit être validée par son autorité scolaire (direction de l'école) et son RPP référent à la HEP-BEJUNE.

12. Inscription aux modules de la formation

Les différents modules proposés dans la formation sont ouverts à tous les formateurs et formatrices en établissement de l'espace BEJUNE **inscrits au CAS FEE**. Il suffit pour cela de se rendre sur la page <http://www.hep-bejune.ch/formations/fee> pour s'inscrire aux différents modules.

13. Coût de la formation

Pour les candidats non rattachés à l'un des services de l'enseignement BEJUNE : CHF. 6'000.-
L'inscription au CAS est gratuite pour les FEE de l'espace BEJUNE et coûte 100.- aux autres candidats.